



**NO PATENTS
ON SEEDS!**

**Protégeons
ensemble l'avenir
de la sélection
végétale
traditionnelle
européenne**

Au cours des dix dernières années, le nombre de brevets sur des plantes sélectionnées de manière conventionnelle, sur le brocoli, la tomate, le melon, les épinards, la salade, le maïs, le blé ou l'orge a augmenté. Plus de 1.300 variétés de plantes sont déjà concernées par des brevets. Ces brevets, qui appartiennent souvent à des firmes multinationales de l'agrochimie, constituent une violation du droit européen des brevets et menacent la liberté d'action des sélectionneurs traditionnels. Les textes de loi, dont l'interprétation est floue, doivent enfin être clarifiés !



Le problème en bref...

Les brevets sur les gènes, les semences et les aliments représentent l'une des plus grandes menaces pour la sécurité alimentaire mondiale et la souveraineté alimentaire régionale. Ces brevets peuvent bloquer l'utilisation des ressources génétiques pour la poursuite de la sélection végétale. Jusqu'à présent, les sélectionneurs avaient libre accès aux variétés sélectionnées de manière conventionnelle afin de les utiliser pour créer de nouvelles variétés. Cette liberté nécessaire à la sélection traditionnelle, qui est également à la base de la biodiversité cultivée dans les champs, pourrait bientôt appartenir au passé.

Si cette évolution n'est pas stoppée, la majorité des sélectionneurs n'aura plus la possibilité d'utiliser les variétés et les populations existantes pour la sélection de plantes sans risquer une violation du droit des brevets. Par conséquent, de nombreux sélectionneurs devront soit abandonner la sélection, soit devenir dépendants des grandes entreprises en concluant des accords de licence.

Tout cela aura également un impact sur les pays dits du Sud puisque de nombreux Etats, sous la pression des pays du Nord, ont dû adopter une législation autorisant les brevets sur les semences. Cela pourrait impacter encore davantage la souveraineté alimentaire de ces pays, ainsi que la production, la multiplication et les échanges régionaux traditionnels de semences.

Ce qui doit être fait...

Nous voulons préserver l'indépendance des sélectionneurs, des jardiniers et des agriculteurs européens qui créent, cultivent ou multiplient des plantes et des animaux issus de techniques conventionnelles. L'accès à la biodiversité nécessaire pour réagir au changement climatique et à la disparition des espèces, entre autres, ne doit pas être contrôlé, entravé ou bloqué par des brevets.

Par conséquent, les brevets sur les procédés portant sur des techniques conventionnelles, sur le croisement, la sélection, l'utilisation de variations génétiques naturelles, etc. doivent être interdits.



L'interprétation du droit des brevets doit être corrigée dès que possible par les États contractants au sein du Conseil d'administration de l'Office européen des brevets. L'UE peut jouer un rôle moteur dans ce processus. En outre, les gouvernements devraient également imposer l'interprétation correcte des lois sur les brevets dans les lois nationales sur les brevets.

Agissons dès maintenant!



Afin de protéger la souveraineté alimentaire et l'accès aux semences en Europe, nous pouvons ensemble attirer l'attention sur les risques liés aux brevets sur les semences, mobiliser les décideurs politiques et initier des solutions.



**Informations sur la
campagne et actions
participatives actuelles :**
www.no-patents-on-seeds.org/en/campaign



Pour des informations actuelles,
suis-nous sur les médias sociaux !
#PasDeBrevetsSurLesSemences



IMPRESSUM : Christoph Then, Frohschammerstr.14, 80807 Munich, IMPRESSION : Druckerei Janetschek, Brunfeldstr. 2, 3860 Heidenreichstein PHOTO : Thomas Einberger SCULPTURES : Freia Hellenkamp LOGO : Timo Zett - Publié en Sept.2024 - Ne pas jeter sur la voie publique.

